



Moisson Rimouski-Neigette

99A, rue de l'Évêché Est, Rimouski (Québec) G5L 1X7 · Tél.: 418 722-0016 · Téléc.: 418 722-9116 Courriel : moissonrimouski@globetrotter.net · Site Internet : www.moissonrimouski.org

RÈGLES DE DÉPANNAGE DU COMPTOIR ALIMENTAIRE RÉSUMÉ *

- 1- **Toute personne peut être admissible au comptoir alimentaire, si elle satisfait aux conditions suivantes :**
 - Avoir un revenu égal ou inférieur au seuil de faible revenu de statistique Canada.
 - Résider dans la MRC de Rimouski-Neigette
- 2- **Pour pouvoir se qualifier et bénéficier du comptoir alimentaire, les documents suivants sont exigés :**
 - Preuves de revenus : salaire provenant d'un emploi, aide sociale, assurance emploi, assurance salaire, pension de vieillesse, C.S.S.T., allocations familiales, SAAQ, prêts et bourses, etc.
 - Pour les étudiants, tout autre soutien financier doit être déclaré.
 - Preuves de dépenses : loyer ou hypothèque, Hydro Québec et dettes.
 - Preuves de résidence : bail ou hypothèque
- 3- **L'admissibilité donne droit à un dépannage par mois au coût de 3.00 \$ chacun.**
- 4- **Le comptoir est ouvert à la clientèle: LUNDI, MERCREDI et VENDREDI. Les dépannages se font sur rendez-vous seulement. Ceux-ci seront donnés lors de la visite chez Moisson ou au téléphone par la coordonnatrice des services, Mme Lebel.**
- 5- **Les sacs sont obligatoires pour recevoir des denrées et le nombre exigé est le suivant :**
 - Sacs réutilisables : minimum 5 ou
 - Sacs de plastique : minimum 10
- 6- **AUCUN DÉPANNAGE NE SERA ACCORDÉ À UNE PERSONNE SE PRÉSENTANT SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE OU AYANT UNE ATTITUDE AGRESSIVE OU IMPOLIE ENVERS LE PERSONNEL OU LES AUTRES CLIENTS.**
- 7- Chaque client a le droit de connaître le contenu de son dossier. En cas d'insatisfaction d'une décision rendue à son égard, il peut la contester, par écrit, auprès du directeur général, dans les quinze (15) jours qui suivent.
- 8- Nous donnons ce que nous possédons et ce que nous pouvons. Nous ne sommes pas un supermarché.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

* Le texte complet de ce document est disponible au bureau du Directeur général
Mars 2014